

## **COMPTE-RENDU COMITÉ SYNDICAL**

### **TOURAINES PROPRES**

**VENDREDI 7 FÉVRIER 2025 - 14 h 30**

**Mairie de Saint-Genouph – 23 rue du Bourg 37510 SAINT-GENOUPH**

**Convocations transmises par voie électronique le 30 janvier 2025**

**Nombre de délégués titulaires présents : 18**

**Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1**

**Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 1**

**Nombre de pouvoirs attribués : 1**

**Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 19**

**Nombre de titulaires en exercice : 26**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes BAYON de NOYER, BOULOZ, DEGRAVE, HALLARD, SUARD, TILLIER (suppléante de Mme GINER) et VIALLES

MM. ARNOULD, BABARY, COHEN, FAVIA, FORGEON (suppléant de M. LUANCO), GERARD, LALOT, LUANCO, MASSARD, MEREAU, ROUX, TRYSTRAM et YSABELLE

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mmes BALARD, GAULTIER, GINER, et PLOQUIN

MM., MARAIS, MORETTE, SEBAOUN et VALLEE

#### **POUVOIRS et SUPPLÉANCES :**

D. VALLEE → pouvoir à C. HALLARD

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme TILLIER

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

Touraine Propre : Mme SERREAU

MM. NAVARD, MESLARD-HAYOT et LAIZE (remplaçant de Mme AROCHE-KEMPF)

*Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.*



- **Nomination d'une secrétaire de séance :**  
Mme TILLIER est nommée secrétaire de séance
  
- **Adoption des comptes rendus des Comités syndicaux des 24 octobre 2024, 26 novembre 2024 et 11 décembre 2024 ;**

Les élus ont été destinataires des différents comptes-rendus des Comités Syndicaux des 24 octobre 2024, 26 novembre 2024 et 11 décembre 2024. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Président propose de les adopter.

Le Comité Syndical, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les comptes-rendus des Comités syndicaux du :
  - 24 octobre 2024,
  - 26 novembre 2024
  - et 11 décembre 2024 .

- **Présentation de M. Hugo MESLARD-HAYOT, nouveau chargé de prévention.**

M. MESLARD-HAYOT présente son parcours marqué par un master 2 spécialité écologie et développement durable, ainsi que plusieurs années passées dans le domaine de la prévention. Il a notamment travaillé avec Zéro Déchet Touraine avant d'intégrer Touraine propre.

## **I/ FINANCES**

### **POINT 1 – ABSENCE D'ISABELLE AROCHE-KEMPF ET REMPLACEMENT PAR UN AGENT DU CDG37**

Dans le cadre de l'absence temporaire de Madame Isabelle AROCHE-KEMPF (responsable RH/AG/Finances), le service est réorganisé. Afin de garantir la continuité des missions, un agent du CDG37, Monsieur Kenny LAIZE, a été missionné pour assurer l'intérim sur les principales fonctions.

Monsieur LAIZE intervient environ 2 jours par semaine, les lundis, mardis et/ou mercredis. Il assure principalement la gestion comptable, notamment :

- Le compte de gestion 2024 ;
- Le compte administratif 2024 ;
- L'affectation du résultat 2024.



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Par ailleurs, Monsieur LAIZE a déjà réalisé un pointage avec le SGC afin de faciliter le suivi des dossiers financiers en cours. Il apporte également un soutien ponctuel sur certaines tâches relevant des affaires générales et des ressources humaines.

Cette organisation vise à éviter tout retard dans le traitement des dossiers prioritaires. Nous veillons à une coordination optimale pour garantir un bon fonctionnement du service durant cette période.

## **POINT 2 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (Délibération n°2025-01)**

Conformément à la législation, il y a lieu d'avoir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois avant le vote du budget primitif.

Le Bureau s'est réuni le 4 février 2025.

M. le Président présente les orientations budgétaires 2025, en accord avec le Bureau.

Il est précisé que les orientations budgétaires tiennent compte de la mise en œuvre des projets liés au programme départemental de prévention « Cap 2030 ».

### **1/ Recettes de fonctionnement**

Pour rappel, la cotisation demandée en 2024 était de 1€. La proposition pour la cotisation pour 2025 est fixée à 1,25€ par habitant en janvier 2025.

Cette évolution de la cotisation s'inscrit dans la trajectoire du plan pluriannuel lié au développement des actions du programme départemental de prévention « Cap 2030 » avec une cotisation affichée de 1,50 € en 2026 et de 2 € à compter de 2027. Il est ensuite prévu une stabilisation de la cotisation, sauf en cas de forte inflation et/ou d'ajustements nécessaires.

Les recettes seront également renforcées par la recherche de subventions pour Touraine Propre et ses adhérents, afin de soutenir les différents projets et les initiatives de prévention.

**Affectation de résultats** : L'excédent de fonctionnement reporté de 2024 est de 147 367.58€ contre 97 210.60€ en 2023.

### **2/ Dépenses de fonctionnement**

Outre les dépenses classiques de fluides, fournitures, prestataires, les dépenses de fonctionnement pour 2025 comprennent les éléments suivants :

Personnel :



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Maintien de l'effectif, aucune prévision de recrutement supplémentaire (hors stagiaire ou emploi saisonnier).

#### Communication :

- Rédaction et réalisation graphique de supports print et web de sensibilisation ;
- Création de nouveaux guides de prévention départementaux ;
- Animation des réseaux sociaux (*community management*) ;
- Animation des réseaux internes et externes ;
- Mise à jour du site internet ;
- Organisation d'événements internes et externes ;
- Relation presse ;
- Frais de communication externes.

#### Sensibilisation :

- Réalisation, animation et suivi d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire (DEEE, réemploi...);
- Réalisation et animation d'opérations de sensibilisation auprès du grand public (stands lors d'événements locaux...);
- Organisation de visites de sites (installations de traitement, initiatives locales...) à destination des adhérents de Touraine Propre ;
- Organisation d'événements internes et externes ;
- Elaboration et diffusion d'une charte « manifestation durable » à destination des acteurs locaux.

#### Elus :

- Indemnisation de 8 Vice-Présidents ;
- Frais de visites lointaines, séminaires...
- Frais de formation.

#### Etudes :

- Caractérisation des déchets pour les collectivités adhérentes à Touraine Propre qui seraient intéressées (marché pluriannuel).

#### Autres actions de réduction à la source :

- Lutte contre les déchets sauvages (convention avec Rudologia) ;
- Animations scolaires (gaspillage alimentaire- compostage – D3E et 5R) ;
- Appel à projets 2024-2025 ;
- Nouvelle version des Trophées Touraine Propre.

### **3/ Dépenses d'investissement**

- Acquisition de mobiliers pour les nouveaux agents ;
- Matériaux avec investissements relevant du programme « Cap 2030 ».

### **4/ Recettes d'investissement**

**Affectation de résultats** : l'excédent d'investissement reporté de 2024 est de 7 436.49€ contre 36 957.97€ en 2023 (baisse d'environ 79%)

- FCTVA.
- Amortissement : estimation faite par le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) M. BAUDET selon l'état de l'actif à ce jour, pour la somme de 23 700€ (environ) en recettes d'investissement (et parallèlement en dépenses de fonctionnement).

Telles sont les orientations budgétaires de M. le Président en accord avec le Bureau de Touraine Propre.

### **Discussion :**

*M. COHEN évoque l'augmentation de la cotisation à 1,25€ par habitant. Cette évolution s'appuie sur les projections de Touraine Propre. Touraine Propre passe d'une année de concertation à une année de prévention. L'activité sur les réseaux sociaux s'intensifie, entraînant une meilleure visibilité et une augmentation des remontées d'actions. De plus, l'arrivée de Hugo MESLARD-HAYOT permettra d'accroître la présence sur le terrain, avec un nombre de stands plus important à prévoir.*

*M. TRYSTRAM précise que l'augmentation de la cotisation se fait progressivement et appelle à rester prudent sur les dépenses de fonctionnement.*

*Mme BAYON DE NOYER s'interroge sur le programme d'animation prévu, notamment en milieu scolaire. En effet, cette dernière souhaite éviter des doublons. De plus, elle insiste sur la nécessité d'un accompagnement et d'une présence plus forte de Touraine Propre sur son territoire, compte tenu de la situation du SMICTOM d'Amboise.*

*M. COHEN rappelle que l'objectif est d'être actif sur l'ensemble des territoires et précise que la question des animations sera abordée dans les points suivants.*

*Mme BAYON DE NOYER évoque également un compte rendu préoccupant : deux EPCI sur 3 sont en redevance incitative au SMICTOM d'Amboise, ce qui entraîne des conséquences sur l'organisation et le financement des politiques de gestion des déchets.*



Syndicat

**Touraine Propre**

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

*Elle exprime ensuite son inquiétude concernant l'impact des cotisations sur le budget des collectivités.*

*M. FAVIA se dit déçu de la concertation sur les biodéchets réalisée au SMICTOM d'Amboise, soulignant la présence de trop nombreux déchets résiduels dans les ordures ménagères alors qu'ils pourraient être triés (20% de biodéchets, 40% d'OMR).*

*M. TRYSTRAM indique que le coût des ordures ménagères résiduelles ne baissera pas.*

*Mme VIALLES estime que limiter l'augmentation serait déjà un progrès.*

*M. GERARD suggère de miser sur un changement des modes de consommation des administrés.*

*M. LUANCO nuance cette analyse, soulignant que le tonnage des déchets a diminué sur certains territoires.*

*Mme VIALLES précise que la baisse du tonnage est une avancée, mais que cela ne signifie pas une baisse des coûts. Elle souligne qu'il est également essentiel de modifier la consommation avant de se focaliser sur la législation, précisant qu'il est plus pertinent de changer les comportements des consommateurs avant d'introduire des mesures législatives contraignantes.*

*Mme BAYON DE NOYER souligne l'importance du travail à mener sur la valorisation des déchets.*

*M. COHEN ajoute que l'objectif d'information est un élément clé de cette démarche. Il insiste sur la nécessité de sensibiliser directement le public, notamment à travers des campagnes de communication et l'utilisation des réseaux sociaux, afin de renforcer l'information et encourager une adoption plus large des comportements responsables.*

Vu l'article L.2312-1 du CGCT ;

Vu l'article L.5721-2 du CGCT, précisant que ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes, tels que le Syndicat Mixte Touraine Propre.

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) modifiant l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'orientation budgétaire.

Vu la présentation de Monsieur le Président sur les orientations budgétaires 2025,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2025.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **POINT 3 – INVESTISSEMENTS URGENTS AVANT VOTE DU BP (Délibération n°2025-02)**

Conformément à la réglementation budgétaire et à l'article L.1612-1 du CGCT, il est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts), avant le vote du budget primitif.

<i>Chapitre</i>	<i>Prévus BP + DM 2024</i>	<i>¼ des crédits maximum pouvant être ouverts par anticipation</i>
<i>20/Immobilisations incorporelles</i>	<i>3 000,00€ (Total)</i>	
2051 -Concessions et droits	3 000,00 €	750,00 €
<i>21/Immobilisations corporelles</i>	<i>38 835.13 € (Total)</i>	<i>9 708,00 € (Total)</i>
21838- Autre matériel informatique	12 100,00 €	3 025,00€
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers	12 000,00 €	3 000,00€
2185- Matériel de téléphonie	400,00 €	100,00€
2188- Autres	14 335.13 €	3 583.00€
<i>Total</i>	<i>41 835.13 €</i>	<i>10 458,00 €</i>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Considérant la nécessité d'anticiper l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025, aux chapitres et articles exposés ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **II/ RESSOURCES HUMAINES**

### **POINT 4 – PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE FRAIS DE FORMATION PRÉPARATION CONCOURS (Délibération n°2025-03)**

Les délais d'inscription aux préparations de concours de la fonction publique territoriale (FPT) dispensées par le CNFPT, ne coïncident pas avec les échéances des concours eux-mêmes. Par exemple, une inscription aux préparations ouvertes cette année prépare pour les concours prévus en 2027, alors que des concours auront lieu dès la fin de l'année 2025. Cette inadéquation complique l'accompagnement des agents souhaitant se former dans des délais raisonnables.

Pour répondre à cette problématique, une alternative est envisagée : faire appel à des organismes de formation extérieurs qui proposent des préparations adaptées aux échéances des concours. Ces formations, bien que pertinentes et en dehors du champ d'intervention du CNFPT, sont payantes pour les agents, ce qui peut représenter un frein. Afin de lever cet obstacle, il est proposé que le syndicat prenne en charge ces frais de formation pour les agents concernés. (Coût estimé : entre 350€ et 700€).

Cette prise en charge viserait à encourager la montée en compétences des agents et à leur garantir un accès équitable à des préparations adaptées. La validation de cette proposition permettrait de formaliser cette mesure et d'organiser les démarches avec les organismes de formation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :



- **AUTORISE** la prise en charge financière à hauteur de 100% des frais de formation des agents de Touraine Propre pour la préparation aux concours de la fonction publique territoriale, dans la limite de 700€ par formation.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **POINT 5 – REFONTE RÉGIME INDEMNITAIRE**

- *Point ajourné en raison de l'absence d'Isabelle AROCHE-KEMPF, sera présenté au prochain Comité Syndical*

## **POINT 6 – RECRUTEMENT STAGIAIRE / EMPLOI SAISONNIER MISSION ARCHIVES (Délibération n°2025-04)**

Le volume d'archives accumulé au sein du syndicat nécessite une intervention spécifique pour trier les documents existants, procéder à la destruction des dossiers arrivée en fin de durée de conservation, et améliorer l'organisation matérielle des boîtes d'archives. Jusqu'à présent, nous avons sollicité l'archiviste du CDG, mais en raison de ses contraintes de planning et des coûts engendrés, cette solution risque de s'avérer trop longue et onéreuse.

Dans ce contexte, il est proposé d'envisager une autre option :

- recruter un stagiaire
- ou un agent saisonnier

pour cette mission durant les mois de juillet et août. Un archiviste de Tours Métropole pourrait accompagner ce recrutement, avec la possibilité d'intervenir ponctuellement sur place pour encadrer le stagiaire et superviser les travaux d'archivage. Afin d'assurer une mission efficace et adaptée à nos besoins, il serait pertinent de privilégier un étudiant en études archivistiques.

Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Le Président rappelle les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité selon les modalités définies par ces textes.

Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

Il est nécessaire d'établir une convention de stage précisant notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.

Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage

La validation de cette démarche permettra de lancer le processus de recrutement d'un stagiaire et en cas d'infructuosité, de recruter un agent saisonnier, tout en organisant la collaboration avec les parties concernées.

### **Discussion :**

*Mme VIALLES mentionne l'association Orchis basée à Loches comme autre option pour le traitement des archives, potentiellement moins couteuse qu'un stagiaire ou un alternant.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à **l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'accueil d'un stagiaire ou la création d'un emploi saisonnier pour une durée de 2 mois, couvrant les mois de juillet et août.
- **FIXE** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :
  - les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non.
  - la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
- **FIXE** le cadre de recrutement d'un agent saisonnier en l'absence de recrutement d'un stagiaire :
  - Catégorie : C,
  - Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial
  - Grade : Adjoint administratif territorial,

- Echelle de rémunération : 1<sup>er</sup> échelon
- Quotité de travail : Temps complet.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute procédure de recrutement et signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **III/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **POINT 7 – STATUTS – PASSAGE EN SYNDICAT MIXTE FERMÉ (Délibération n°2025-05)**

Monsieur le Président expose que, par suite du changement d'adresse du siège du syndicat, il est apparu opportun d'en profiter pour apporter une modification statutaire.

En effet, le syndicat mixte a été constitué sous la forme d'un syndicat mixte ouvert en raison de l'adhésion du Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Toutefois, depuis un certain temps cette adhésion a pris fin, mais le statut de syndicat mixte ouvert est resté en place.

Afin de simplifier la structure juridique du syndicat et de refléter la réalité actuelle de sa composition, il est proposé de passer à un statut de syndicat mixte fermé. Ce changement n'entraînera aucune modification dans le fonctionnement quotidien ou la gouvernance, mais permettra d'aligner les statuts sur l'organisation effective du syndicat. Aucun impact majeur n'est attendu, cette démarche relevant avant tout d'une mise en conformité administrative.

La validation de ce passage est donc soumise à l'approbation des membres afin de permettre la mise à jour des statuts et des démarches associées.

Le projet de modification statutaire est joint en annexe de la délibération.

Les collectivités membres de Touraine Propre disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la notification des statuts. En cas d'absence de délibération dans les 3 mois, leur décision sera réputée favorable.

#### **Discussion :**

*M. LUANCO demande ce qui justifie ce passage en syndicat mixte fermé au lieu d'un syndicat mixte ouvert.*

*Mme BAYON DE NOYER répond que la présence du Conseil Départemental par le passé expliquait le statut de structure ouverte. Ce contexte spécifique était à l'origine de cette configuration, mais désormais, la structure évolue vers un statut fermé.*

Vu le rapport de Monsieur le Président,  
Considérant la nécessité, outre d'acter le changement d'adresse du siège sociale du syndicat mixte Touraine propre, d'apporter également un ajustement afin que la situation administrative du syndicat soit correcte,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de procéder aux modifications statutaires telles que présentés en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **POINT 8 – DONNÉ ACTE**

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Président informe le Comité Syndical des décisions prises depuis la dernière réunion au sujet de :

L'opération Bornes Livr'Libre étant achevée au 31 décembre 2024, il y a lieu de continuer à céder aux communes les bornes les plus anciennes.

Il est précisé qu'une convention de cession sera signée par M. le Président dans le cadre de sa délégation. Touraine Propre continuera à fournir aux communes gracieusement des autocollants de labellisation. Les bornes continueront à être référencées sur le site internet de Touraine Propre.

**Gobelets** : pas de nouvelles demandes depuis le dernier CS.

**Livr'Libre** : pas de nouvelles cessions depuis le dernier CS.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de l'information de Monsieur le Président sur les décisions prises depuis la dernière réunion.

## IV/ PRÉVENTION

### POINT 9 – POINT D’INFORMATION SUR LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE PREVENTION « CAP 2030 »

Le programme départemental de prévention « Cap 2030 » a été officiellement signé le 3 décembre 2024 par l'ensemble des Présidents d'EPCI d'Indre-et-Loire. Chaque collectivité a validé l'adoption de ce programme par délibération dans le courant du mois de décembre.

La mise en œuvre du programme départemental de prévention « Cap 2030 » met l'accent sur la collaboration inter-collectivités, la sensibilisation du public et le développement de partenariats stratégiques. Le pôle Prévention a été renforcé avec l'arrivée d'Hugo MESLARD-HAYOT, et les premières actions du programme ont été lancées, notamment avec :

- la publication de l'appel à projets Cap 2030 (cf. point 10),
- le développement de partenariats et de réseaux (IAE Tours, Chambres consulaires, têtes de réseaux associatives, autres syndicats mixtes locaux...),
- l'organisation de visites techniques sur la Tarification Incitative à destination des élus et des techniciens du département,
- l'organisation d'évènements de sensibilisation du grand public (caravane du vrac, stands Touraine Propre, formations « prévention », cérémonie des Trophées Touraine Propre...)
- la planification des différentes campagnes départementales de communication.

#### **Discussion :**

*M. COHEN précise que les établissements viennent plus naturellement vers nous, sans qu'il soit nécessaire de les solliciter. Il ajoute qu'il y aura deux campagnes de tarification incitative en 2025, une en février et une en juin.*

### POINT 10 – POINT D’INFORMATION SUR L’APPEL À PROJETS 2024-2025

Dans le cadre du programme « Cap 2030 », l'appel à projets a fait l'objet d'une refonte afin d'accompagner des projets plus importants, avec une enveloppe globale revue à la hausse (30 000€).

L'appel à projets 2024-2025 « Cap 2030 » s'est déroulé du 12 décembre 2024 au 5 février 2025. 12 projets ont été réceptionnés. Ils sont en cours d'étude par Touraine Propre. Ils seront présentés à la Commission début mars.



## **POINT 11 – POINT D’INFORMATION SUR CALENDRIER PRÉVISIONNEL ANIMATIONS SCOLAIRES**

Le programme des animations scolaires portées au niveau départemental par Touraine Propre intervient en complément des animations proposées par les collectivités adhérentes. Celui-ci a été renforcé pour 2025 et prévoit :

- Jusqu'à 35 animations (25 en 2024) à réaliser par l'association Couleurs Sauvages dans l'ensemble des collectivités adhérentes sur la thématique des DEEE. Cette convention court jusqu'au 31/12/2025 pour un montant de 14 000€ TTC subventionné à hauteur de 7 000€ par la Région Centre-Val de Loire.
- Jusqu'à 70 animations (58 en 2024) à réaliser par l'association Zéro Déchet Touraine hors territoire de TMVL, sur les thématiques des 5R, du compostage, du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets. Ce marché a été reconduit jusqu'au 31/12/2025, pour un montant de 9 280€ TTC.
- Jusqu'à 70 animations (71 en 2024) à réaliser par l'entreprise JTS sur le territoire de TMVL, sur les thématiques des 5R, du compostage et lombricompostage, du gaspillage alimentaire. Cette convention court jusqu'au 01/01/2027 pour un montant de 6 384,15€ TTC en 2025.

Les demandes d'interventions scolaires se font directement des collectivités aux prestataires précités.

### ***Discussion :***

*M. COHEN indique qu'à la suite d'une rencontre avec le vice-président de l'université, il serait intéressé par la formation des étudiants, ouvrant ainsi une porte sur un terrain jusqu'ici non exploré.*

## **POINT 12 – POINT D’INFORMATION SUR FORMATION PRÉVENTION ADULTES**

Les sessions de formation à la réduction des déchets, d'un format d'une heure et animées par Touraine Propre auprès d'élus, de dirigeant et de professionnels continuent en 2025. Touraine Propre a déjà pris contact avec le Centre de Gestion 37 pour former ses agents qui interviennent sur tout le territoire, avec l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, ainsi qu'avec la Maison des Cadres qui accompagnent les décideurs économiques locaux de demain.

## V/ COMMUNICATION

### POINT 13 – POINT D’INFORMATION SUR LE SUIVI DE LA CONCERTATION

#### **Concertation régionale « traitement »**

Initiée en janvier 2024, la concertation régionale portant sur les installations de traitement des déchets résiduels s’est achevée le 16 décembre dernier. Ces échanges ont abouti à la réalisation de 2 cartes cibles sur les installations de stockage et d’incinération à horizons 2030 et 2050. Elles ont été présentées par le Président du Conseil régional et la Préfète de région.

Conformément aux recommandations des garants de la CNDP et dans un souci de transparence permanente, ces cartographies ont été mises en ligne sur [la page « Ressources »](#) du site de la concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre ».

Il est à noter qu’une actualisation annuelle de ces supports sera réalisée par la Région Centre-Val de Loire. Cela permettra de tenir compte des évolutions locales en lien avec les données régionales actualisées sur la production de déchets et le suivi de l’avancée des leviers de réduction des déchets mis en œuvre (tri à la source des biodéchets, tarification incitative, plans de prévention...).

#### **UVE de Saint-Benoît-la-Forêt**

Le projet de reconstruction de l’UVE de Saint-Benoît-la-Forêt se poursuit. Plusieurs réunions de travail ont été organisées ces dernières semaines par le Groupement du Sud tourangeau, avec la participation de Tours Métropole Val de Loire.

Un groupement d’autorité concédante (GAC) est actuellement en train d’être constitué et une nouvelle assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) est lancée afin de déterminer les modalités techniques, juridiques et financières du projet.

#### **Discussion :**

*M. COHEN évoque le dernier article de la Nouvelle République à ce sujet, en soulignant l’incomplétude de ce dernier, avec une absence d’éléments concrets, notamment sur la concertation 2024. Il précise qu’une délibération à venir pour que TMVL fasse partie du GAC est prévue.*

*Mme DEGRAVE exprime son inquiétude concernant l’évolution des 60 000 T et l’impact de l’article de la Nouvelle République, estimant qu’il pourrait être plus pertinent.*



*M. COHEN indique qu'en 2024, 18 000 T ont été envoyés à Blois. Il ajoute qu'Ecopôle est un projet privé et qu'il n'y a pas d'informations disponibles à ce sujet. La mise en service de l'UVE est envisagée pour 2031.*

*M. FAVIA demande si le Rapport d'Activité (RA) est lié au Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).*

*M. NAVARD répond que non, il n'y a pas de lien. Il mentionne que la réflexion est similaire à la proposition RA harmonisée, précisant que le RA Touraine Propre concerne davantage la prévention que la gestion des données de traitement.*

## **POINT 14 – POINT D'INFORMATION – STRATÉGIE DE COMMUNICATION**

Le programme départemental de prévention « Cap 2030 » s'accompagne du déploiement d'une nouvelle stratégie de communication. Un document de planification est en cours de rédaction par le pôle « Communication et R&D ». Il s'agit d'un prérequis au lancement des campagnes départementales de prévention prévues dès cette année.

Avant cela, la charte graphique de Touraine Propre a été mise à jour afin de s'adapter à ce nouveau contexte. Elle est présentée en séance.

Ces évolutions s'accompagnent de la refonte de plusieurs autres supports de communication du syndicat. Citons notamment :

- La transformation du site internet en plateforme de sensibilisation à la réduction des déchets, à l'aune du programme « Cap 2030 » ;
- La création d'une nouvelle plaquette institutionnelle présentant le syndicat et le programme « Cap 2030 » ;
- Le lancement d'un nouveau format de rapport annuel d'activité dès cette année.

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

➔ L'élimination d'archives est désormais possible localement et à peu de frais au centre de tri de Parçay-Meslay. Cette information peut être transmise à l'ensemble des communes du département.

➔ L'ADEME organise gratuitement des réunions individuelles dans les collectivités auprès des élus pour développer leurs connaissances des coûts et le pilotage de la gestion des déchets avec une présentation en 3 étapes :

- Présentation du contexte national de la gestion des déchets
- Présentation des résultats de la collectivité
- Echanges sur les évolutions possibles du service



N'hésitez pas à vous en saisir, nous pouvons vous mettre en contact.

**Discussion :**

*Mme DEGRAVE soulève une question concernant la confidentialité dans l'élimination des archives.*

*M. COHEN répond que, étant donné la prestation proposée, la confidentialité est assurée de manière logique.*

*M. NAVARD recommande de contacter Tri Val de Loire si nécessaire pour plus d'information.*

**Date du prochain Comité syndical :** jeudi 20 mars 2025 à 14h30. Le lieu sera communiqué ultérieurement, potentiellement à Tauxigny.

La Secrétaire

  
Béatrice TILLIER

Le Président

  
Martin COHEN

